

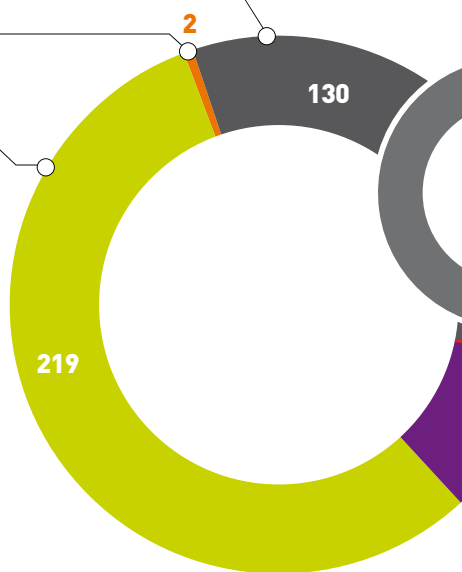
Le Rapport d'activité de l'ADEME Midi-Pyrénées s'inscrit dans une démarche d'éco-conception, du choix des matières premières à la gestion de sa fin de vie. Son empreinte carbone totale est de **390 kg de CO₂**

EMPREINTE CARBONE (en kg équivalent CO₂)

MATIÈRES PREMIÈRES
 33,33 %

FIN DE VIE
 0,51 %

SERVICES
 56,16 %
 (ICOM Communication
 et Escourbiac)



MATIÈRES PREMIÈRES (en kg équivalent CO₂)

108,9 PAPIER
 83,69 %

2,55 AGRAFES
 1,96 %

1,57 ENCRE
 1,21 %

17,1 ALUMINIUM
 13,14 %
 (plaques offset)

DÉCHETS IMPRIMERIE
 0,26 %

TRANSPORT
 9,74 %
 (acheminement
 matières premières,
 livraison client,
 déplacement clientèle)



ÉCONOMIE

Plusieurs facteurs de vigilance ont permis de limiter son impact environnemental :

- Le choix de partenaires attentifs à leur propre empreinte carbone (papetier, imprimeur, agence de communication),
- Une politique généralisée d'achat responsable qui se traduit notamment par l'utilisation d'un papier couché de fabrication française produit par les papeteries de Condat (24) et certifié PEFC™ QUAL/08/314, ainsi que par la mise sous pli des documents par un Centre d'Aide au Travail.

Ces efforts ont permis, entre autre, de réduire de **23%** la consommation de papier, de **30%** la production de déchets chez l'imprimeur et de **15%** le poids de chaque document par rapport à l'édition 2009 (choix d'un papier de grammage inférieur garantissant une main identique par rapport au papier utilisé précédemment).

Dans le cadre de son bilan carbone annuel, l'agence ICOM est engagée également dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Le Rapport d'activité 2010 a fait l'objet d'une évaluation, réduction et compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduels auprès de Pur Projet. Il porte ainsi la "garantie compensé carbone".



Le Rapport d'activité de l'ADEME Midi-Pyrénées, édition 2010, est imprimé sur un papier couché moderne 1/2 mat Condat Silk 170 g/m², papier certifié PEFC/10-31-2221 - chaîne de contrôle certifiée (FCBA/10-01293).

PEFC™ est une marque déposée. Son utilisation fait l'objet d'un contrôle par un organisme tiers. L'entreprise qui appose le logotype ou l'acronyme PEFC™ dispose, d'une part d'un numéro de droit d'usage de la marque et d'autre part, d'un numéro de chaîne de contrôle attribué par un organisme de certification. Cela garantit un suivi ininterrompu des produits forestiers et à base de bois au cours de leur exploitation, leur transport, leur transformation et au cours de la chaîne de distribution, depuis la forêt jusqu'au consommateur final. Ce papier est issu de forêts gérées durablement.

Les règles d'affichage font l'objet de contrôle par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.